

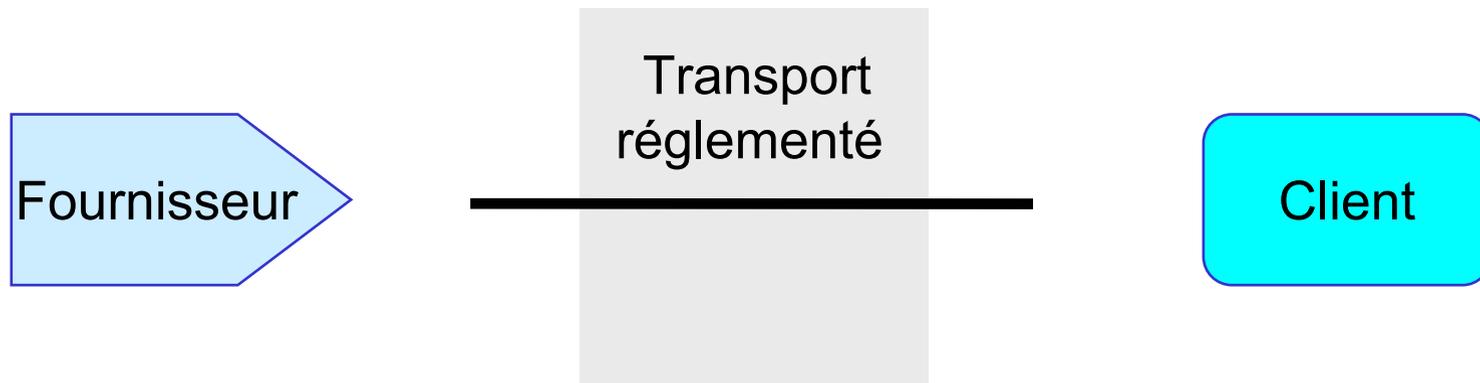
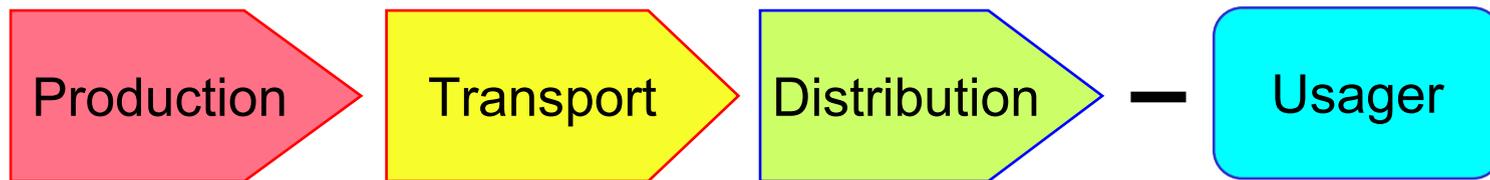
# L'enjeu du transport et de la distribution d'énergie électrique dans un marché libéralisé

Paolo Rossi, directeur de AET

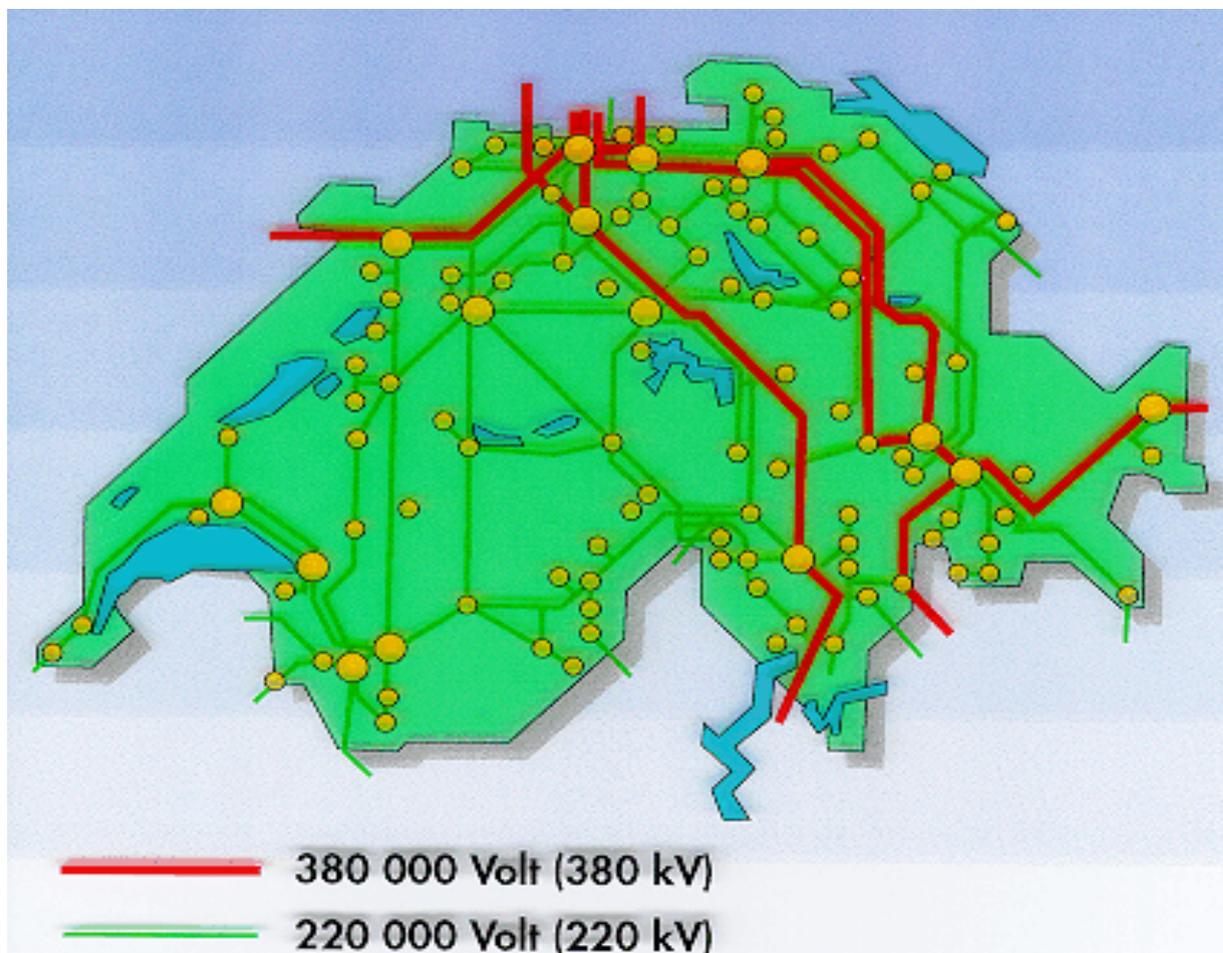
# Le processus de libéralisation

- Le processus de libéralisation des marchés électriques se fonde sur les composantes suivantes: production, transport et distribution.
- Seulement la production est effectivement libéralisée, permettant ainsi le libre choix du fournisseur
- Le transport et la distribution, c'est-à-dire le transit de l'énergie dans les câbles, sont réglementés dans un « monopole naturel ».
- Ce changement doit mettre fin aux oligopoles privés et assurer ainsi un accès libre et non discriminatoire pour tous les usagers au réseau.

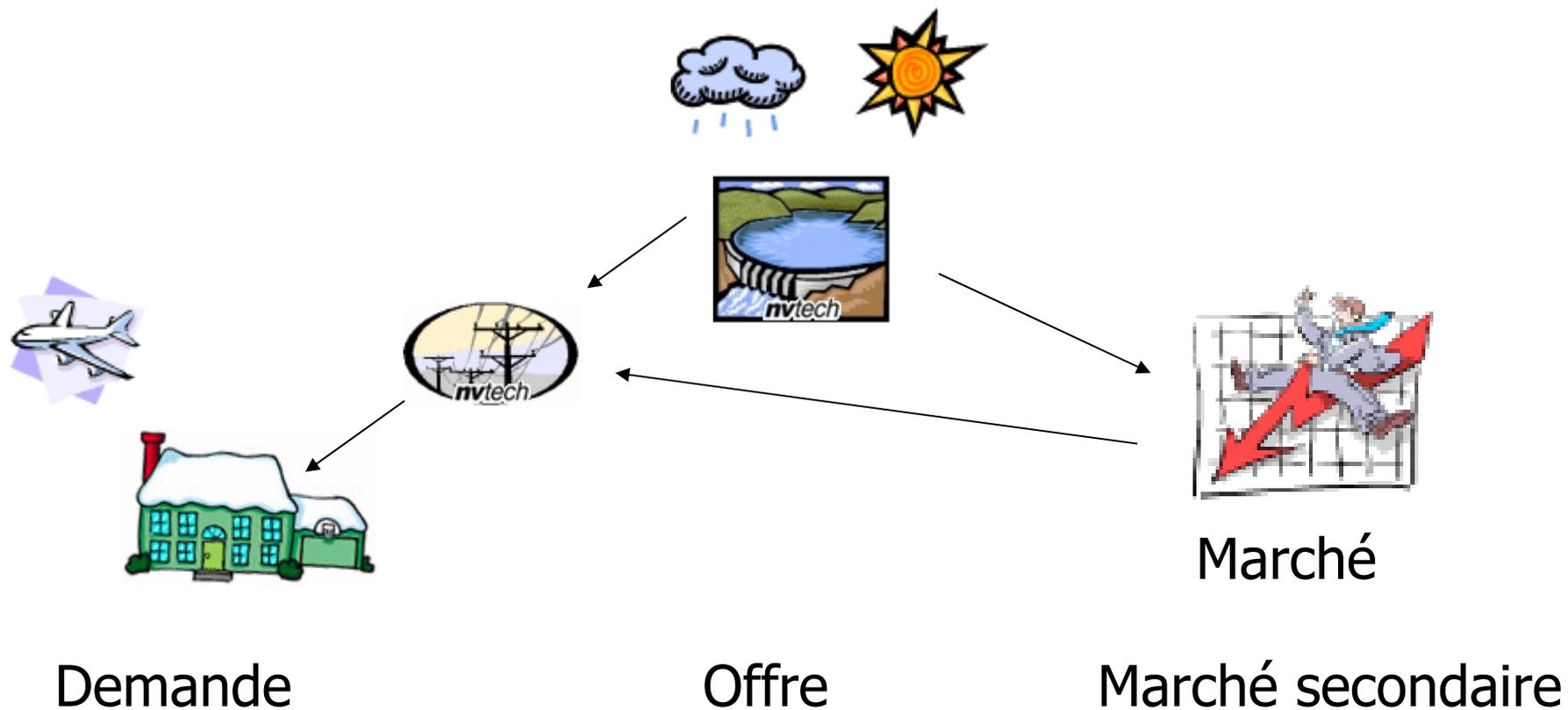
# Concurrence dans la production



# Le réseau suisse à haute tension



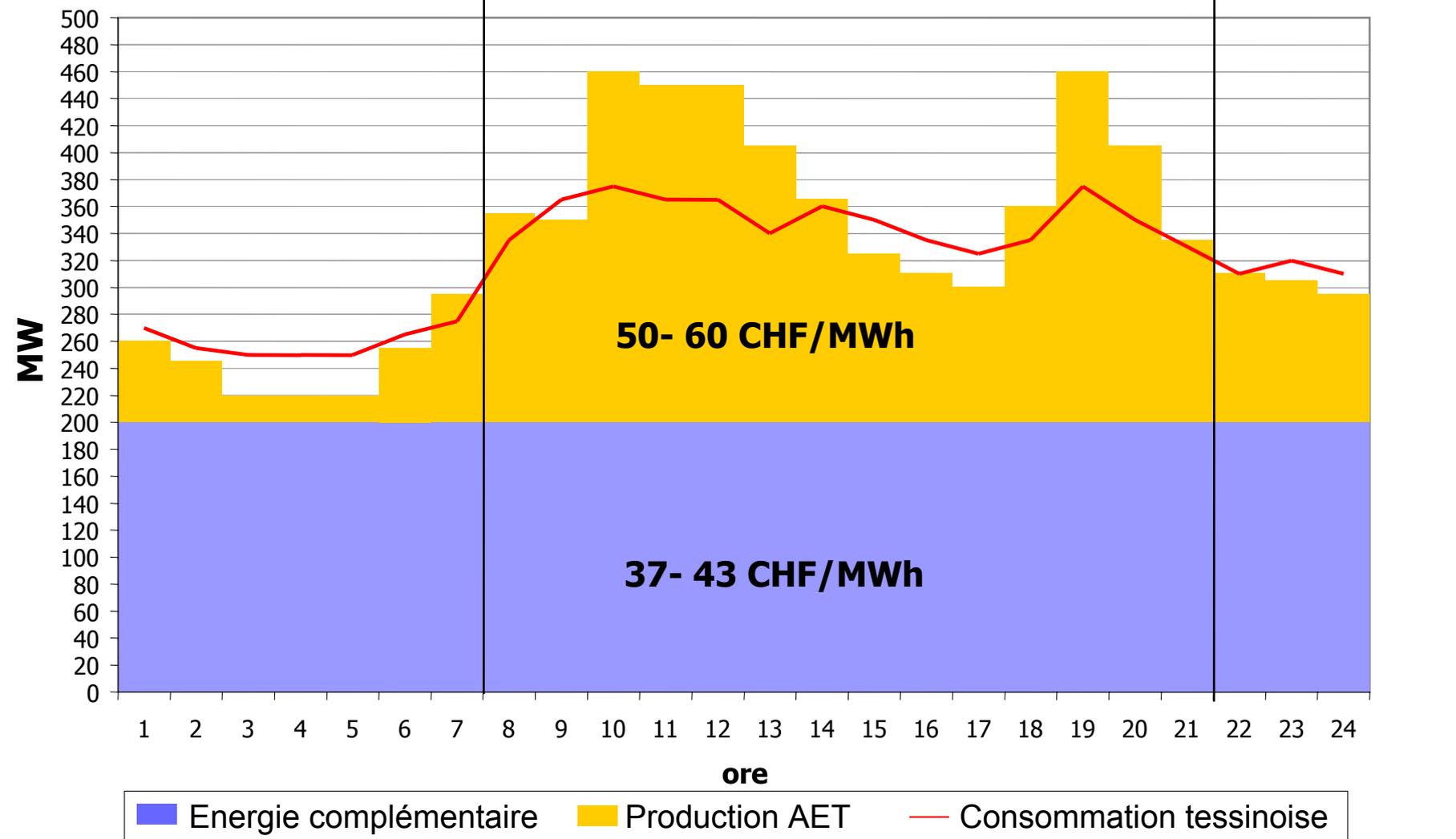
# L'organisation du marché



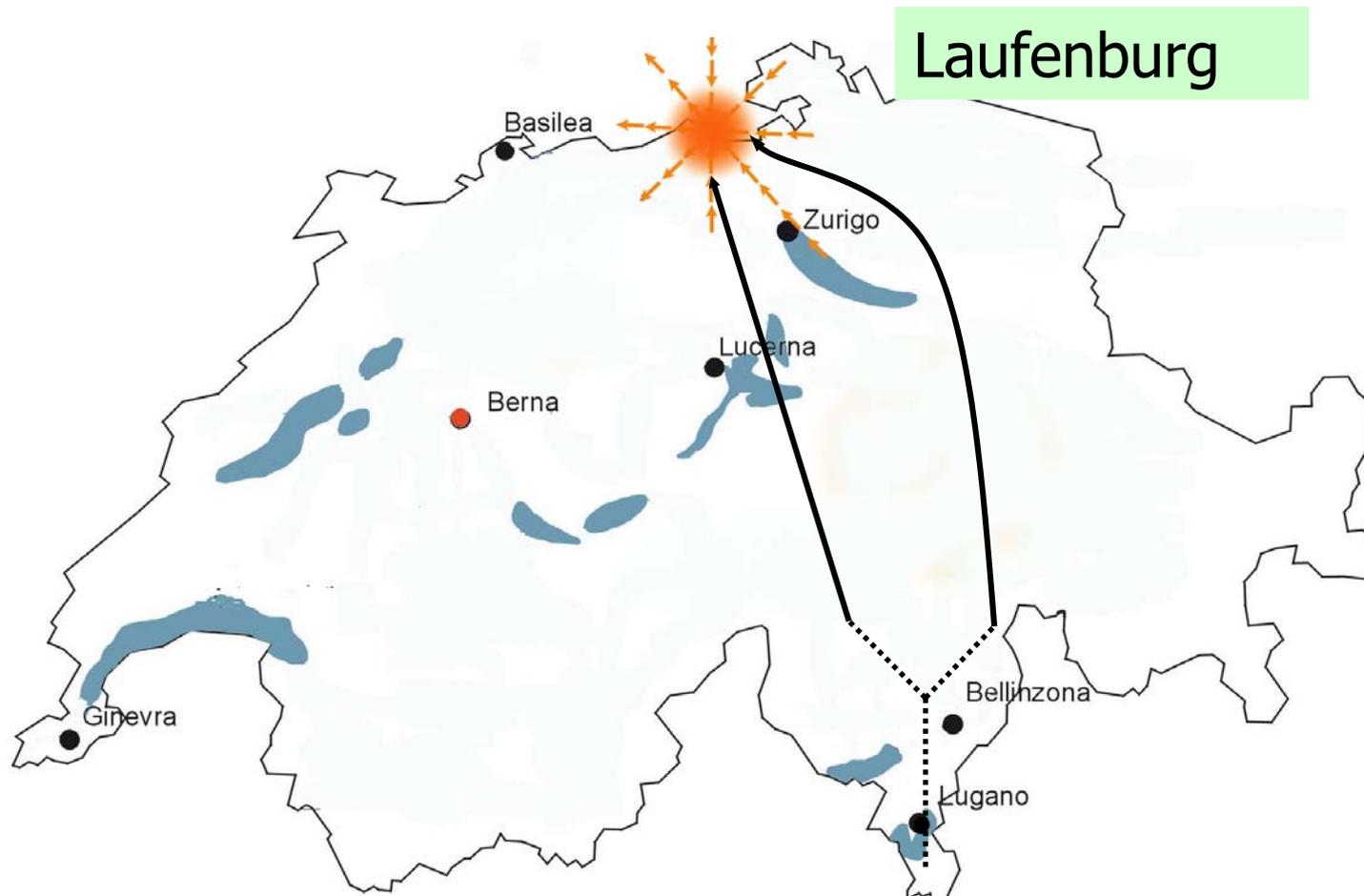
# Profil de charge Tessin (hiver)

24- 28 CHF/MWh

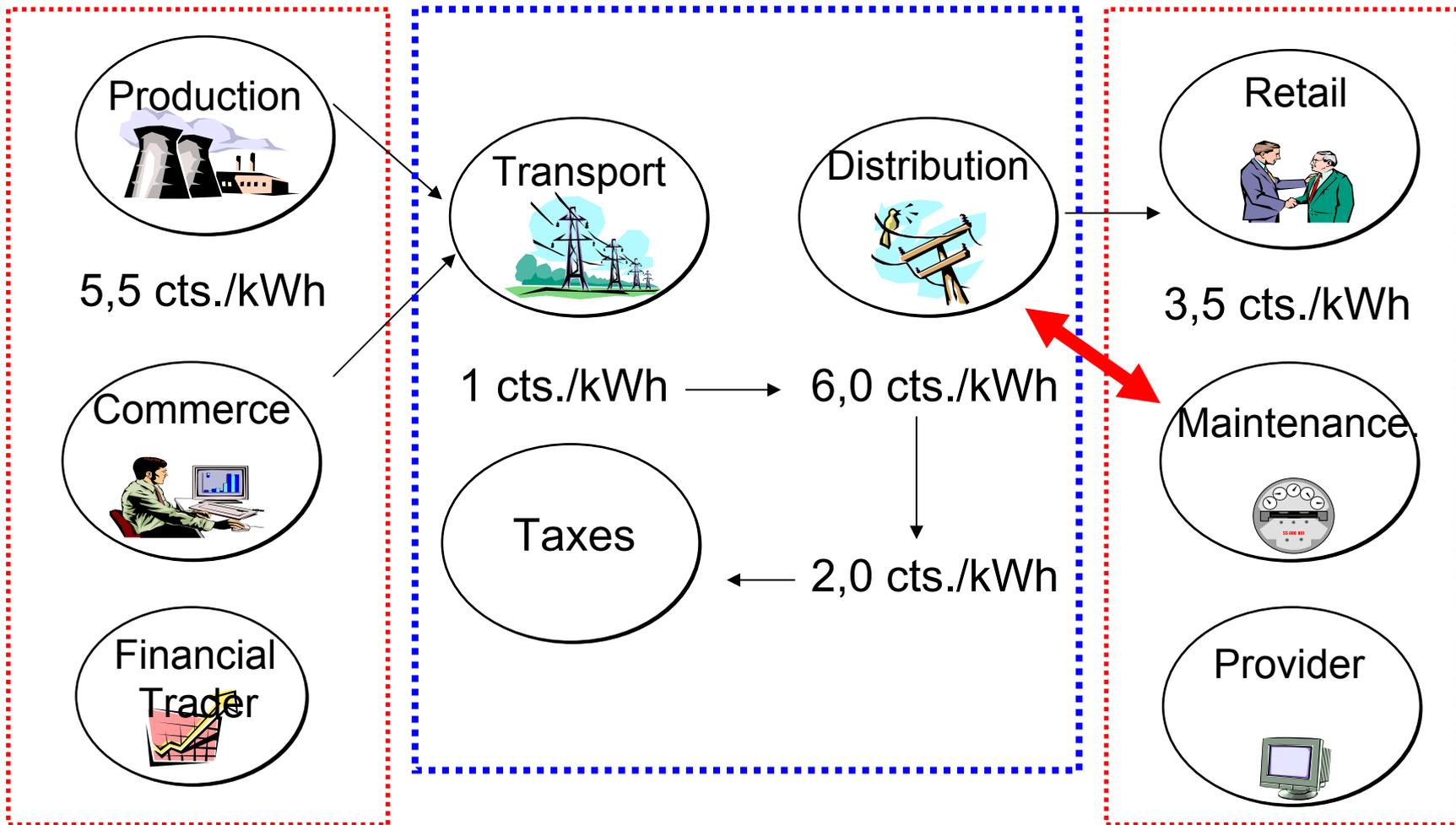
24- 28 CHF/MWh



# Accès au marché national et international



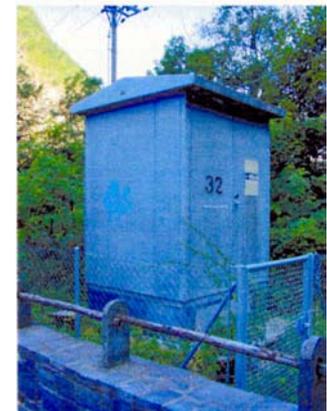
# Le prix de l'énergie pour l'utilisateur



# Transport et distribution

- L'électricité est acheminée par le réseau à:
  - Très haute tension (>220 kV) → très long distance
  - Haute tension (<220 >50 kV) → long distance
  - Moyenne tension (<50 >16 kV) → faible distance
  - Basse tension (<16 kV) → "last mile"
- Chaque saut de tension cause des coûts déterminés par:
  - les frais de construction et entretien des installations;
  - les pertes d'énergie.
- Le réseau doit être géré de façon à maintenir l'équilibre (input + output = 0) et à assurer que les défaillances soient maîtrisées aussi vite que possible (monitoring)

# Transport et distribution (2)



# Les coûts cachés dans le transport

- Pour montrer le rôle joué par le système des réseaux dans la formation du prix final pour l'utilisateur on utilise un exemple pratique
- Au Tessin l'AET (qui jouit d'un monopole dans la fourniture aux distributeurs) vend l'énergie au même prix partout dans l'ensemble du territoire cantonal
- Entre les régions du Canton on voit, toutefois, des différences de l'ordre de 50% dans les tarifs locaux.
- Ces différences sont dues à:
  - la densité de la population
  - la politiques des investissements et des amortissements
  - les taxes communales

# L'autorité de contrôle

- Pour garantir une parité de traitement entre les usagers:
  - les coûts doivent être affichés séparément
  - les prix de transport doivent être égaux à parité de tension dans des régions homogènes
  - un benchmarking entre les tarifs des différentes régions (voir entreprises de réseau) doit être possible afin de maximiser l'efficacité
- Il faut donc une commission neutre qui puisse contrôler tous ces aspects financiers, ainsi que l'application du principe dit du "free access" au réseau

---

# Conclusion

- La libéralisation ne déclenche pas seulement une concurrence acharnée, mais permet aussi la transparence des prix pour l'utilisateur et le contrôle de leur évolution.
- Le contrôle des prix de transport, du fait que le coût de l'énergie sera déterminé par le marché international, jouera un rôle clé dans la compétitivité régionale pour la localisation de certaines activités.